

Conseil municipal du 08 Novembre 2017

Sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS : M. BUFFAT, Mme BOUKHALO, Mme COURNU, Mme DENYS M. VAUGRENARD, M. NAUD, Mme PEYTOUR, M LE GOANVIC, Mme CHAUMONT, M. BOSSAVY, Mme LACOSTE, M MAGNOU, M TICHET , Mme HOTTIAUX.

ABSENTS : Mme CHAUMONT

PROCURATIONS : Mme CHAUMONT à Mme PEYTOUR

SECRETAIRE DE SEANCE: Mr. BUFFAT Marc

Madame Yvonne GRAS, élue de la liste : « Excideuil avec vous » suite à son installation au 3 juin 2015, a transmis sa démission de conseillère municipale par correspondance, réceptionnée en mairie le 4 octobre 2017.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « *les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État.*»

Dans le respect de l'article L 270 du Code Électoral, qui précise que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Madame Caroline HOTTIAUX, suivante sur la liste, a été sollicitée pour remplacer **Madame Yvonne GRAS** et a accepté.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

*Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de **Madame Caroline HOTTIAUX** en qualité de conseiller municipal.*

Compte rendu du 16 août 2017 : Madame LACOSTE demande pour quelle raison les achats effectués par un conseiller municipal ont été réalisés à LECLERC. Madame DENYS explique que pour le traiteur de super u les délais étaient trop courts et par conséquent elle a dû trouver une autre solution. Elle souligne le caractère exceptionnel, les achats étant réalisés d'habitude sur le plan local. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le compte- rendu du 18 octobre est adopté à l'unanimité

Madame le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Messieurs MIGOT Pierre (ancien conseiller municipal) et RAMBAUD Jean-Marie (ancien maire) décédés récemment.

MODIFICATIONS COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A NOMINATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle au Conseil que les commissions municipales ont été mises en place suivant délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Suite à la démission Madame GRAS, élue sur la liste « Excideuil avec vous » membre des commissions :

- Urbanisme
- Economie – emploi – artisanat – commerce – professions libérales et assimilées

- Animation et affaires sociales

Elle propose de procéder à son remplacement, au sein de la commission municipale suivante :

- Animation et affaires sociales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de membre de la commission ci-dessus énumérée

- Madame HOTTIAUX Caroline

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Madame le Maire informe l'assemblée que l'EPD de Clairvivre souhaite délocaliser une partie de son foyer d'hébergement afin de proposer de meilleures conditions inclusives aux résidents.

Aussi, l'EPD de Clairvivre demande si la commune d'Excideuil serait en mesure de mettre à leur disposition un terrain pouvant accueillir une construction de 15 personnes.

Une partie de la parcelle communale cadastrée AE 65 située à proximité du stade répond aux critères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches permettant la mise à disposition d'une partie de la parcelle AE 65.

Une cession pour l'euro symbolique pourra être envisagée lors des négociations.

DESIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT : FRAUDE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent fraude.

Afin d'améliorer la lutte contre la fraude documentaire en Dordogne, la Préfète souhaite la constitution d'un réseau de référents fraude qui facilitera l'échange d'informations, de documentation et de bonnes pratiques.

Les membres de ce réseau disposeront d'un accès à un espace collaboratif, via internet, prochainement mis en place par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **DÉSIGNE** Monsieur Marc BUFFAT, Adjoint au Maire, comme référent fraude auprès des services de la Préfecture de la Dordogne

• **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

DÉLIBÉRATION POUR DÉNONCIATION DE NOS CONTRATS D'ASSURANCE EN FIN D'ANNÉE 2017 ET CHANGEMENT D'ASSUREUR

Madame le Maire explique que la SMACL assurances associée à la banque CREDIT AGRICOLE, par l'intermédiaire de cette dernière a transmis une nouvelle proposition d'assurance.

Cette société d'assurances propose à la commune de reprendre l'ensemble de ses polices actuellement contractées auprès d'elle et de GROUPAMA (pour les véhicules) et, à couverture et condition a minima identiques, propose à la commune une cotisation globale de 30 028.67 € TTC contre 36 724.10 € TTC pour SMACL+ Groupama.

Compte tenu du montant de cette offre, inférieure de près de 20% à celle précédemment pour une couverture et conditions a minima identiques, madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer notre contrat actuel avec GROUPAMA en fin d'année 2017, pour un contrat auprès de la SMACL/crédit Agricole à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de Madame le Maire pour que la commune dénonce le contrat actuel auprès de l'assureur GROUPAMA en fin d'année 2017, et le remplace par un contrat, de couvertures et conditions à minima identiques, auprès de la SMACL/Crédit Agricole à compter du 1er janvier 2018.

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONVENTION PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de signer une convention concernant l'entretien des poteaux et des bouches d'incendie sur la commune.

Jusqu'à présent, le contrôle des poteaux et bouches d'incendie est effectué par le SDIS une fois par an, un rapport est adressé à la commune.

Afin de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la collectivité a la possibilité de confier à SOGEDO, l'entretien des poteaux d'incendie lui appartenant. Une convention définissant les conditions techniques et financières de la prestation doit être signée entre les deux parties

Elle propose la signature d'une convention avec SOGEDO pour une durée identique à celle du contrat d'affermage du service de l'eau potable soit le 31/12/2025. (prix unitaire par appareil et par an, poteau ou bouche d'incendie : 80 € hors taxes).

Chacune des parties aura la faculté de résilier le présent contrat, chaque année, au plus tard trois mois avant sa date anniversaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la signature de la convention avec la SOGEDO et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la convention. La convention rentrera en vigueur le 1er janvier 2018.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

La Dordogne a connu une année 2016 sinistre en matière de sécurité routière (hausse du nombre d'accidents et surtout du nombre de tués (+26 %)). Madame la Préfète souhaite reconstituer un réseau d'élus sécurité routière.

Cet élu sera l'interlocuteur et l'animateur d'actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire.

Le rôle de cet élu référent sera d'être le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux (population, entreprises, etc.) de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et d'être le porteur d'une politique sécurité routière avec une identification des problèmes locaux au sein de la collectivité et être force de proposition qui pourront être adaptées

L'objectif de la Préfète est de pouvoir établir une liste et une carte des élus référents afin de créer un réseau de partenaires qui partageraient des exemples d'actions de sensibilisation réalisées par différentes communes, et pourraient éventuellement mutualiser des moyens et des actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Monsieur Alain VAUGRENARD, Adjoint au Maire, comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de la Dordogne.

- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

DÉCISIONS MODIFICATIVES

24164 Code INSEE	EXCIDEUIL COMMUNE D'EXCIDEUIL	DM n°4 2017
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

dm smia

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 249.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 249.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 249.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2804182 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 249.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 249.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 249.00 €
Total Général		1 249.00 €		1 249.00 €

24164 Code INSEE	EXCIDEUIL COMMUNE D'EXCIDEUIL	DM n°7 2017
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

dette

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-73211 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1678 : Autres emprunts et dettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

24164 Code INSEE	EXCIDEUIL COMMUNE D'EXCIDEUIL	DM n°8 2017
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
creances éteintes

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	700.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	700.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	700.00 €	700.00 €	0.00 €
Total Général		700.00 €		-700.00 €

24164 Code INSEE	EXCIDEUIL COMMUNE D'EXCIDEUIL	DM n°9 2017
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
011

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621 : Combustibles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Décès de Monsieur COULIE
- Rappel de la cérémonie du **11 novembre** à 11h.
- La vente du mobilier scolaire (tables et chaises) a rapporté 2000€ et le reliquat du stock a été vendu.
 - Il y a un concert organisé le 10 novembre à Coulaures
 - Le concert du Rotary prévu au Château d'Excideuil a été annulé car le chef d'orchestre a eu un problème familial, il est reporté à une date ultérieure.
 - **Juste pour vous** organise une manifestation le 10 novembre
 - Nous avons eu les remerciements de l'association de la pêche et de l'Agora ainsi que du Cirque sans nom
 - Deux marchés de Noël sont organisés : Un premier le **09 décembre** par *Merveilleusement Excideuil*, l'association des commerçants, ce sera un marché nocturne avec présence de créateurs de 16h à 22h, principalement dans la rue Gambetta. Un autre marché de Noël est organisé le **10 décembre** dans la salle du Château par le comité des fêtes, *Anim' Excideuil* qui est présent aussi pour le Téléthon le 02 décembre 2017.
 - Concernant le cimetière et son enherbement : La commune ne peut plus utiliser ni herbicide ni pesticide.
 - Monsieur NAUD nous a confié que les chauffeurs de car étaient satisfaits du nouveau plan de circulation.

La séance est levée à 22h03